

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 10 OCTOBRE 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 10 octobre 2022 à 19h00, au centre multifonctionnel sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain  
Messieurs Denis Langlois, François Beaudin et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

**2. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-10-298

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre et des séances extraordinaires du 21 et 29 septembre 2022
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de septembre 2022
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de septembre 2022
7. Dépôt des états de revenus et dépenses – septembre 2022
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements des factures
11. Demande d'approbation du budget – activités d'Halloween
12. Demande d'approbation de tarification 2022-2023 – patinage libre
13. Demande d'approbation de projet "piano public"
14. Demande d'approbation pour la fabrication des jeux d'hébertisme
15. Plan d'arpenteur pour le centre sportif
16. Demande de résolution pour l'application du Q.2, r.22 **REPORTÉ**
17. Dépôt du rapport d'audit de conformité – transmission des rapports financiers
18. Résolution – comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
19. Résolution en appui aux demandes des producteurs et productrices acéricoles du Québec
20. Fin de probations pour l'inspectrice municipale et la technicienne en loisirs
21. Demande de prix – sortie à l'eau des quais flottants
22. Autorisation - rencontre avec Tetra Tech QI Inc.
23. Préposé(e) à l'accueil – Aréna
24. Fossés des routes, de la Baie et Anse McInnis
25. Éclairage de la Croix, route de l'Église – secteur Port-Daniel
26. Billes de cèdres nécessaire pour le parcours d'hébertisme

27. Devis – soumission 1084 de Vistec Gaspésie
28. Entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'incendie
29. Demande de prix – Gazebec
30. Demande de prix pour un contrôle d'accès – Systèmes Haute Sécurité
31. Demande de prix – Tetra Tech QI Inc. – honoraires professionnels en ingénierie
32. Affichage de poste - autorisation
33. Affaires nouvelles
  - a) Autorisation de signature – CAUREQ
  - b) Mandat à Me Assels pour opinion juridique sur les sujets suivants
    1. Centre sportif
    2. Agende de recouvrements
    3. Demande d'accès à l'information
    4. Contrat de déneigement "Allan Robinson"
34. Période de questions
35. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-299 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 ET 29 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 21 septembre soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil et avec une modification pour la résolution 2022-09-294 au procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022 :

Modification pour la résolution 2022-09-294 avec l'ajout suivant : mandate le maire, monsieur Henri Grenier d'aller visiter monsieur Parisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-300 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que pour la période de septembre 2022 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #912802 à #912954 au montant de 74 143.48\$, #915844 à #915889 au montant de 54 161.16\$, la liste des prélèvements portant les numéros #901037 à #901058 au montant de 94 282.84\$ et les dépôts directs #902 à #938 au montant de 94 109.83\$, le tout pour un grand total de 316 697.31\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la greffière-trésorière adjointe via sa délégation de pouvoir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffière-trésorière adjointe

**2022-10-301 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de septembre 2022 au montant de 77 791.40\$ et autorisent le paiement des factures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

---

Greffière-trésorière adjointe

**2022-10-302**

#### **7. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de septembre 2022 soient déposés et adoptés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **8. CORRESPONDANCE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Association du cancer de l'Est du Québec; lettre de remerciement pour la contribution accordée
- Rémi Blais Morin; terre de remplissage
- Rapport de fin de saison par les employées du bureau d'accueil touristique
- Rapport de visite de Pêches et Océans – parc Colborne
- CAUREQ; service 911 de la prochaine génération (9-1-1-PG) – entente à signer entre Bell et les municipalités (voir : affaires nouvelles a))
- Ministère de la sécurité publique : information sur le programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – tempête Fiona survenue du 23 au 25 septembre 2022, dans des municipalités du Québec

#### **9. DONS OU COMMANDITES**

**2022-10-303**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un don de 5 000\$ à la Maison des Jeunes "l'envolée Jeunesse".

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-304**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants:

- Association Épilepsie Gaspésie Sud : 50\$
- Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine : 50\$
- La Ressource d'aide aux personnes handicapées : 50\$
- Légion canadienne Chandler (jour du souvenir) : 50\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-305 10. PAIEMENTS DE FACTURES**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Tetra Tech QI Inc. : Facture reliée aux honoraires professionnels pour l'estimation préliminaire : AIRRL au montant de 8 410.50\$, avant taxes (résolution 2022-97-223). Cette dépense sera inscrite au règlement d'emprunt 2021-06.
- Envoi de Madame Alice Hayes pour une facture reliée aux travaux de réparation qui ont été faits à son entrée au montant de 350\$. Cette facture sera traitée ultérieurement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

---

Greffière-trésorière adjointe

**2022-10-306 11. DEMANDE D'APPROBATION DU BUDGET DES ACTIVITÉS D'HALLOWEEN**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un budget de 425\$ pour les activités d'Halloween tel que présenté. Cette dépense sera payable sur réception des factures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-307 12. DEMANDE D'APPROBATION DE TARIFICATION 2022-2023 – PATINAGE LIBRE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de tarification telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-308 13. DEMANDE D'APPROBATION DE PROJET "PIANO PUBLIC"**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Approuve le projet de "piano public;
- Autorise l'ensemble des coûts prévus pour le projet
- Ces dépenses seront payables sur réception des factures

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-309 14. DEMANDE D'APPROBATION POUR LA FABRICATION DE JEUX D'HÉBERTISME**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Transport Guy Anglehart au montant de 198\$ + taxes/heure et un voyage de 0 ¾ livré à 250\$ + taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-310 15. PLAN D'ARPENTEUR POUR CENTRE SPORTIF**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la greffière-trésorière adjointe de prendre contact avec L.S.A.G. Inc. afin de procéder à l'arpentage du terrain de l'aréna.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**16. DEMANDE DE RÉOLUTION POUR L'APPLICATION DU Q.2, r.22**

Ce point est remis ultérieurement.

**2022-10-311 17. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

**Considérant** l'article 86.8 prévu à la loi, le rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers doit être déposé au conseil municipal et transmis à la Commission municipale du Québec.

**En conséquence**, il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons dépose, en cette séance, le rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers et s'engage à continuer de respecter les exigences spécifiées par les lois, les règlements, les politiques et les directives gouvernementales ou municipales qui lui sont applicables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-312 18. RÉOLUTION – COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Port-Daniel-Gascons est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (c. A-2.1) (ci-après appelée la "Loi sur l'accès");

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c.25);

**CONSIDÉRANT** que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit :

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Port-Daniel-Gascons doit constituer un tel comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- ✓ du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : monsieur Henri Grenier, maire

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la municipalité de Port-Daniel-Gascons dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la municipalité de Port-Daniel-Gascons de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-313**

**19. RÉOLUTION EN APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupées au sein de 8 000 entreprises.

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71% de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21% en 2020 et 22% en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période, 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75% supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et Productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu unanimement :

- de reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- d'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-314      20. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATIONS : INSPECTRICE MUNICIPALE ET  
TECHNICIENNE EN LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** que madame Jinny Allain occupe le poste d'inspectrice municipale depuis le 30 mai 2022 et que madame Isabelle Soucy occupe le poste de technicienne en loisirs depuis le 16 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** leurs périodes probatoires sont terminées;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Jinny Allain et madame Isabelle Soucy ont réussi leurs périodes de probation;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS**, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons attribue de manière permanente le poste d'inspectrice municipale à madame Jinny Allain et le poste de technicienne en loisirs à madame Isabelle Soucy.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-315 21. DEMANDE DE PRIX – SORTIE DE L'EAU DES QUAIS FLOTTANTS**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Construction Jean & Robert pour la sortie de l'eau des quais flottants au montant de :

Port-Daniel : 2 530\$ avant taxes  
Anse-à-la-barbe : 2 530\$ avant taxes

Cette dépense sera payable sur réception de la facture

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-316 22. AUTORISATION – RENCONTRE AVEC TETRA TECH QI INC.**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier, à rencontrer la firme Tetra Tech QI Inc., à Rimouski, afin de discuter du projet d'aqueduc et d'égout.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-317 23. PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL – ARÉNA**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la greffière-trésorière adjointe à afficher le poste de préposée à l'accueil pour l'aréna pour 30 heures/semaine (possibilité de 40 heures/semaine). La personne engagée terminera la saison en même temps que les autres employés (c'est-à-dire en mars 2023).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-318 24. FOSSÉS DES ROUTES : DE LA BAIE ET ANSE MCINNIS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède au nettoyage et creusage des fossés de la route de la Baie et celle de l'Anse McInnis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-319 25. ÉCLAIRAGE DE LA CROIX – ROUTE DE L'ÉGLISE – SECTEUR PORT-DANIEL**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des travaux publics à demander une soumission à Berthelot Électrique pour l'éclairage de la Croix, à la route de l'Église, secteur Port-Daniel

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-320 26. BILLES DE CÈDRE NÉCESSAIRES POUR LE PARCOURS D'HÉBERTISME**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix demandé par Jean-Pierre Castilloux au montant de 3 500\$ pour des billes de



cède nécessaire pour le projet du parcours d'hébertisme au Centre Plein Air La Souche. Cette dépense sera payable sur présentation de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-321 27. DEVIS – SOUMISSION 1084 DE VISTECH GASPÉSIE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Vistech Gaspésie pour le projet d'une fondation pour l'abri forestier au CPA La Souche au montant de 3 000\$ avant taxes. Cette dépense sera payable sur présentation de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-322 28. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE LORS D'INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier, la greffière-trésorière adjointe madame Mélissa Castilloux Allain ainsi que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Daniel Briand à signer tous les documents relatifs à l'entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'incendie avec la ville de Paspébiac.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-323 29. DEMANDE DE PRIX – GAZEBEC**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis de Gazebec pour un abri forestier au montant de 9 946.30\$ + des frais d'expédition de 3 100\$, avant taxes pour le Centre Plein Air La Souche. Cette dépense sera payable à la réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-324 30. DEMANDE DE PRIX POUR UN CONTRÔLE D'ACCÈS – SYSTÈMES HAUTE SÉCURITÉ**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par SHS (Système Haute Sécurité) pour un contrôle d'accès à l'entrée principale de la caserne 67, du service incendie, au montant de 2 213.75\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-325 31. DEMANDE DE PRIX - TETRA TECH QI INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Tetra Tech QI Inc. pour les honoraires professionnels en ingénierie au projet du prolongement du réseau d'aqueduc sur la route Morin Nord et le chemin à Pierre/demande d'aide financière au MAMH et préparation des plans et devis au montant de 33 910\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-10-326 32. AFFICHAGE DE POSTE – AUTORISATION**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la greffière-trésorière adjointe à procéder à l’affichage d’un poste occasionnel pour “préposé(e) à la perception et à la taxation”

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**33. AFFAIRES NOUVELLES**

**2022-10-327 a) AUTORISATION DE SIGNATURE – CAUREQ**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise monsieur Henri Grenier, maire et madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe à signer l’entente avec Bell pour le 9-1-1 PG de la CAUREQ.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**2022-10-328 b) MANDATER ME ASSELS POUR OPINION JURIDIQUE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate Me Assels pour fournir une opinion juridique sur les sujets suivants :

1. Centre sportif
2. Agence de recouvrement
3. Demande d’accès à l’information
4. Contrat de déneigement de monsieur Allan Robinson

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**34. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s’est tenue avec les gens de l’assistance.

**2022-10-327 35. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame Sylvie Blais voudrait remercier monsieur Éric Huard et madame Isabelle Soucy pour avoir mis en place le parcours ludique à l’occasion de la fête de l’Halloween. C’est très apprécié.

L’ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 20 h 04 .

---

Henri Grenier, maire

---

Mélissa Castilloux Allain, greff.-très. Adj.